



QUATRE SIECLES AU SERVICE DE L'EDUCATION
GRANDIR ET REUSSIR ENSEMBLE

2022 / 2023

Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Etablissement Catholique
d'enseignement sous contrat avec l'Etat



Mme Gasquet, Cheffe d'établissement, et l'équipe éducative
vous invitent à lire attentivement cette brochure
concernant l'organisation de l'établissement
et d'éventuels changements.

Merci de rassembler toutes les informations demandées et de les remettre
à l'enseignant(e) de votre enfant, le jour de la rentrée :
JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Nous contacter

Mail Chef d'établissement : direction-primaire@eclpierrefourier.org

Mail secrétariat : secretariatprimaire@eclpierrefourier.org

Adresse internet de l'école : www.spfparis12.fr

13 rue de Prague
75012 PARIS
Tél : 01 43 43 55 03

252 ter rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris
Tél : 01 53 27 61 90

Rentrée des classes et dates des rencontres parents/enseignants

✓ Rentrées des classes :

PRIMAIRES : Le jeudi 1^{er} septembre :

- CM2 : 8h30
- CM1 : 9h
- CE2 : 9h30
- CE1 : 10h00 Rue du Faubourg Saint Antoine / 8h30 Rue de Prague
- CP : 10h30 Rue du Faubourg Saint Antoine / 8h30 Rue de Prague
- Les élèves du dispositif ULIS font leur rentrée avec leur classe CP, CE1,

MOYENNES ET GRANDES SECTIONS : Le jeudi 1^{er} septembre

- à 9h15 sur le site Rue du Faubourg Saint Antoine
- à 10h15 sur le site Rue de Prague

PETITES SECTIONS à 9h30 (rentrée échelonnée sur 2 jours)

	Rue du Fbg St Antoine	Rue de Prague
Pour les enfants dont le nom de famille commence par les lettres :		
Jeudi 1 ^{er} septembre	A-G	A-La
Vendredi 2 septembre	H-Z (uniquement) Les enfants de A à G ne reviennent pas ce jour	Le-Z (uniquement) Les enfants de A à La ne reviennent pas ce jour

✓ Rencontres des parents :

CP, CE1 Rue du Fbg St Antoine	Le lundi 5 septembre 2022 à 18h15
Maternelles Rue du Fbg St Antoine	Le mardi 6 septembre 2022 à 18h15
CM1, CM2 Rue du Fbg Saint Antoine	Le jeudi 8 septembre 2022 à 18h15
CP, CE1 Rue de Prague	Le vendredi 9 septembre 2022 à 18h15
CE2, ULIS Rue du Fbg Saint Antoine	Le lundi 12 septembre 2022 à 18h15
Maternelles Rue de Prague	Le mardi 13 septembre 2022 à 18h15

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est ainsi constituée :

✓ Rue de Prague :

- ⇒ En PS : Mme Emmanuelle DELCAMP aidée par Mme Anne FOULHOUX
- ⇒ En MS : Mme Marie-France JEREMIE aidée par Mme Gladice BASSOUKISSA KIFOUETI
- ⇒ En GS : Mme Agathe JONO aidée par Mme Annabelle AVARE
- ⇒ En CP : Mme Odile DUFOUR
- ⇒ En CE1/CE2 : M. Baptiste FAJEAU

✓ Rue du Faubourg Saint Antoine :

- ⇒ En PS : Mme Sophie CAYET aidée par Mme Nazly MOUHABBEDINE
- ⇒ En MS : Mme Cécile HUJSA ERBA aidée par Mme Agathe LACHEMET
- ⇒ En GS : Mme Isabelle PASCAL aidée par Mme Linda TRICHET
- ⇒ En CP : Mme Anne FRONTIERE
- ⇒ En CP : Mme Anita HOUETO (3/4 temps) et un ¼ temps
- ⇒ En CE1 : Mme Odile VIEL
- ⇒ En CE1 : Mme Armelle DUPUY-AVINEN
- ⇒ En CE2 : Mme Annie JENTILE (1/2 temps) et Mme Fleur SAINT GIRONS
- ⇒ En CE2 : Mme Isabelle LAMM
- ⇒ En CE2/CM2 : Mme Aude RAYER
- ⇒ En CM1 : Mme Annabelle PAYEL
- ⇒ En CM1 : Mme Audrey FAGOUR
- ⇒ En CM1 : Mme Delphine CREPEL (3/4 temps) et un Mme Fleur SAINT GIRONS
- ⇒ En CM2 : Mme Sabine CASY
- ⇒ En CM2 : Mme Claire MEYRIGNAC
- ⇒ En CM2 : Mme Laure NEHME
- ⇒ En ULIS ECOLE A : Mme Emmanuelle SAVIOZ
- ⇒ En ULIS ECOLE B : Mme Camille DACHY
- ⇒ En poste d'itinérant d'aide à l'intégration : Mme Florence CAILLOL
- ⇒ En regroupement d'adaptation : Mme Olivia BARTHET
- ⇒ Pastorale du primaire : Mme Emilie LEGRAND
- ⇒ EPS : Mme Stéphanie GUENIFFEY
- ⇒ Informatique : Mme Joëlle COYAUD

INFORMATIONS GENERALES

✓ Horaires, entrées, sorties :

Site Rue de Prague :

Accueil le matin à partir de 7h45.

Matin PS, MS, GS CP et CE1	De 8h30 à 11h30 De 8h30 à 11h45
Après-midi PS MS, GS, CP, CE1	De 13h30 à 16h30 De 13h30 à 16h30

Entrée par le 11 rue de Prague.

Les CP sortiront par le 13 rue de Prague

Fermeture de la porte à 8h30 et 11h40

Site Rue du Faubourg Saint Antoine :

Accueil le matin à partir de 8h.

Matin	De 8h30 à 11h30
Après-midi Maternelles et ULIS	De 13h15 à 16h30 De 13h15 à 16h30

Le matin : Fermeture du portail à 8h30

Le midi : Le portail sera fermé à 11h40

Les élèves ne pourront être accueillis à l'école entre 11h30 et 13h05 sauf si ils ont un atelier périscolaire.

L'après-midi : Ouverture du portail entre 13h05 et 13h15

Le soir : A 16h40, les élèves seront conduits au secrétariat. A partir de 17h, ils seront conduits à la garderie.

LES PARENTS NE SONT PAS AUTORISÉS À RENTRER DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT SAUF S'ILS ONT RDV AVEC UN ENSEIGNANT OU LA DIRECTION.

AUCUNE AUTORISATION N'EST DONNÉE AUX ENFANTS POUR PÉNÉTRER DANS LES CLASSES APRÈS LES HEURES DE SORTIE MÊME S'ILS ONT OUBLIÉ UN CAHIER, UN LIVRE OU UN VÊTEMENT.

Cf règlement intérieur

Pour les entrées ou sorties, la grille est ouverte 5 à 10 minutes.

Chaque retard nécessite un passage obligatoire au secrétariat. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement.

Pour les sorties des maternelles, CP et CE1 il est obligatoire de présenter la carte de sortie qui sera remise dès le matin de la rentrée par l'enseignant. 4 cartes vous sont données en début d'année.

Pour les classes de CE2, CM1, CM2 et d'ULIS, il est important de renseigner avec précision, dès le premier jour, la feuille qui sera apposée sur le cahier de correspondance.

La sortie de l'étude/garderie se fait à 18h avec une carte de sortie remise par le secrétariat la semaine de la rentrée.

A partir de 18h15, les parents seront facturés 10 € par tranches de 15 minutes.

✓ Absences et santé :

Un enfant malade ne peut pas être dans de bonnes conditions pour travailler et transmet à l'ensemble de ses camarades et adultes sa maladie.

Ne seront pas accepter les enfants fiévreux, mal en point.

Les enfants doivent arriver à l'école en bonne santé.

Si votre enfant est malade :

- **Prévenir le jour même, avant 9h** sinon la secrétaire vous joindra par SMS.
- A son retour, remettre à l'enseignante un justificatif de l'absence : certificat médical ou lettre à glisser dans le cahier de correspondance indiquant les raisons de cette absence même si vous avez téléphoné au secrétariat.

L'enfant ne pourra être admis avant la date indiquée sur le certificat médical.

- En cas de maladie contagieuse, nous informer dans les plus brefs délais (secrétariat et infirmerie), le certificat médical est exigé au retour précisant que l'enfant peut retourner à l'école.
- En cas de traitement occasionnel, prévoir au maximum les prises de médicaments en dehors du temps scolaire. Sinon veuillez remettre le ou les médicaments avec l'ordonnance au secrétariat qui les transmettra à l'infirmière.
- En cas de maladie chronique, nécessitant un traitement de longue durée ou une surveillance particulière, faire un courrier à adresser à Mesdames LAFORTUNE et RIVAT (tel : 01 53 27 61 97), infirmières scolaires.
- Les PAI seront signés avec vous parents, le médecin scolaire, l'infirmière de l'établissement, l'enseignante de la classe et le chef d'établissement. Les rendez-vous sont à prendre avant les vacances de la Toussaint.

Surveiller régulièrement la chevelure de vos enfants.

La présence scolaire est obligatoire, aucune autorisation d'absence ne peut être donnée par la Direction. C'est votre responsabilité que vous engagez quand votre enfant s'absente pour des motifs autres que de santé.

Le faisant vous le pénalisez. En aucun cas les enseignants ne vous communiqueront le contenu des cours pendant ces heures d'absence.

Pour des absences sans motif valable, la Direction est tenue d'en informer les services académiques.

✓ Correspondance et rendez-vous :

Un cahier de correspondance fait le lien entre les parents et l'école, il est à consulter chaque soir. Les courriers doivent être déposés au secrétariat ou glissés dans le carnet de correspondance pour tout type de rendez-vous ou d'informations particulières.

Les évaluations, cahiers, livrets scolaires et de progrès et le livret scolaire numérique (LSU) doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Ils doivent être signés et remis aux enseignants le plus rapidement possible. Le LSU est consultable via Ecole Directe.

Les rendez-vous avec les enseignant(e)s sont à demander par l'intermédiaire du cahier de correspondance. Ces rencontres ne peuvent en aucun cas avoir lieu aux heures de classe, ni au moment précis des rentrées et des sorties des élèves.

A l'ère du numérique, nous envoyons beaucoup d'informations par mail. Merci de nous avertir de tout changement d'adresse mail et n'hésitez pas à nous contacter si vous ne les recevez pas. Les codes Ecole Directe de connexion restent valables d'une année sur l'autre.

✓ Cantine, étude et garderie :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi ; toute inscription à la cantine à l'étude ou à la garderie se fait pour des jours réguliers fixés par vous-même en début d'année.

Toute inscription se fait pour des jours réguliers, soit les 4 jours de la semaine, soit un ou plusieurs jours définitivement retenus et pour toute l'année. Les permutations ne sont pas possibles. Si vous changez exceptionnellement de jour de présence il vous faudra régler la prestation via Ecole Directe.

La demi-pension est proportionnelle au nombre de jours inscrits pour l'année scolaire. Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire. La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

Les changements de statut ne pourront être obtenus que :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'Etablissement
- Pour des changements de convenance personnelle : au 1^{er} janvier (information à retourner à l'économat au plus tard le 10/12/2022) ou au 1^{er} avril de l'année scolaire (information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2023).

Les élèves de maternelles sont servis à table, aidés par les ASEM

Les élèves d'ULIS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont accès au self, des serviettes en papier sont fournies.

Etude / garderie :

Du CP au CM2, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant soit à l'étude dirigée, soit à la garderie (les enfants qui le désirent pourront y faire leurs devoirs de façon autonome, mais ils ne seront pas corrigés).

Du CP au CM2, si votre enfant reste exceptionnellement à l'école après 17h, il sera accueilli en garderie.

✓ Les sorties de classe :

Les sorties complètent l'enseignement dispensé. Vos enfants les apprécient et y apprennent beaucoup. Ces sorties ne sont réalisables qu'avec votre participation, il est aussi important de nous remettre l'autorisation de sorties/promenades.

Pour les parents accompagnateurs, il vous faudra venir avec vos propres titres de transports.

Une charte du parent accompagnateur sera donnée à chaque sortie pour rappeler les règles d'encadrement.

Les CE2 A au Musée Rodin



Les CE1C au Parc floral



✓ Affaires personnelles des élèves :

TOUT CE QUI APPARTIEN A VOTRE ENFANT DOIT ETRE MARQUE A SON NOM
(cartable, tablier, vêtements : manteaux, gants bonnets, gilets etc...).

Pour des raisons de sécurité, les cartables à canne sont tolérés dans l'enceinte de l'école à condition que la canne soit rentrée.

Pour le sport : venir avec une tenue de sport complète.

TENUE DE SPORT : marquée au nom de l'enfant, elle est composée selon la météo d'un t-shirt, short, pull-over, jogging (pas de jean), legging opaque (pas transparent et sans jupe au-dessus), baskets à scratch ou lacets.

N.B : un planning des horaires de sport et de piscine vous sera fourni à la rentrée.

LES ECHARPES SONT INTERDITES

Il existe des tours de cou qui s'achètent dans les magasins de sport.

Tout ce qui se suspend doit avoir une attache (nous conseillons un élastique).

Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeur.

En cas de perte, l'école décline toute responsabilité.

Les téléphones portables sont strictement interdits.

Cependant, si pour des raisons particulières, votre enfant en a un merci de nous le signaler.

Il devra impérativement le déposer auprès de son enseignant(e) le matin en arrivant et le reprendre en partant.

✓ Fournitures :

Certains livres scolaires et les cahiers d'exercices sont fournis par l'école ainsi que le parcours de catéchisme moyennant une participation financière qui apparaîtra sur la facture. Ils seront obligatoirement couverts dès les premiers jours de la rentrée. Ils seront facturés aux familles.

✓ Les réunions de parents :

Vous êtes cordialement invités à participer à ces réunions où les enseignants vous expliquent leur pédagogie, leur méthode et les projets de l'année. Voir p.1 le calendrier de ces rencontres.

✓ Préparation à la première communion et au baptême :

A partir du CE2 jusqu'au CM2 et les dispositifs ULIS, il est possible que la préparation se fasse dans le cadre de l'école.

Pour les parents intéressés une première rencontre est programmée jeudi 22 septembre à 18h30.

Nous partagerons ensemble sur vos attentes et celle de vos enfants dans cette démarche.

✓ Prise de vues et diffusion d'images à l'école :

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. Il est important de nous faire parvenir l'autorisation de prises de vues et de diffusion d'image à l'école.

✓ Les parents correspondants :

A la rentrée scolaire, les parents peuvent poser leur candidature pour être « parents correspondants » de la classe de leur enfant. Quelques jours après la rentrée, la direction prendra contact avec les parents dont la candidature aura été retenue. Une circulaire informera de la liste des parents correspondants pour chaque classe.

A noter la première réunion, le mardi 4 octobre 2022 à 18h30.

✓ Les activités extra-scolaires :

- ⇒ L'atelier **échecs** animé par des intervenants de « Le Petit Echiquier » pour les classes de :
 - CP au CM2 Fbg Saint Antoine : le mardi et le jeudi de 12h30 à 13h15,
 - CP au CE1 Rue de Prague : le vendredi de 12h30 à 13h30.

- ⇒ Les ateliers **sportifs** animés par Mme Stéphanie GUENIFFEY et un autre intervenant pour les classes du CE1 au CM2 de 16h30 à 18h (lundi - mardi pour les CE1-CE2, jeudi pour les CM1-CM2 et vendredi pour les CE2, CM1 et CM2)

- ⇒ L'atelier **initiation chinois** animé par Mme LIU pour les classes du CP au CM2 Rue du Faubourg Saint Antoine :
 - CP, CE1: le vendredi de 12h30 à 13h15,
 - CE2 au CM2 : le lundi de 12h30 à 13h15.

- ⇒ L'atelier d'**anglais** animé par des intervenants de « Play English » pour les classes de :
 - Rue de Prague :
 - GS/CP : lundi de 12h30 à 13h15
 - CE1/CE2 : lundi de 17h à 18h
 - Fbg Saint Antoine
 - MS/GS : lundi de 17h à 18h
 - CP/CE1 : mardi de 12h15 à 13h
 - CE1/CE2 : mardi de 11h30 à 12h15
 - CM1/CM2 : lundi de 11h30 à 12h15

- ⇒ L'atelier **gymnastique et danse** animé par Mme Sylvie HARIGA-LAVAL :
 - le lundi 12h30-13h15 pour les MS / GS Rue du Fbg Saint Antoine
 - le mardi 11h30— 12h15 pour les CE2 / CM1 / CM2 / ULIS B et de 12h30 à 13h15 pour les CP - CE1 - ULIS A) Rue du Fbg Saint Antoine.
 - le jeudi 12h30 à 13h15 sur le site Rue de Prague (MS - GS - CP - CE1).

- ⇒ L'atelier **Clown, conte et mouvement** animé par Audrey BARRIN le vendredi de 12h30 à 13h30 du CE1 au CM2.

- ⇒ L'atelier **Chorale Piccoli** le vendredi de 11h45 à 12h30 pour les CP, CE1, CE2 et le vendredi de 12h30 à 13h15 pour les CM1, CM2.

- ⇒ L'atelier **Bricolage** animé par des intervenants de « Le Lab Mobile » le lundi de 17h à 18h et le vendredi de 11h30 à 12h30.

Pour toute inscription, nous vous demandons de nous faire parvenir les
bordereaux accompagnés des chèques

PAR COURRIER OU DANS LA BOITE AUX LETTRES

DU 252BIS RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE

POUR LE 22 AOUT 2022

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Ecole	Prix
Contribution familiale	1 157 €
Frais annexes *	123 €
Fournitures scolaires (sauf le contenu de la trousse)	85 €
TOTAL	1 365 €

Le 3^{ème} enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution familiale (gratuité à partir du 4^{ème} enfant).

* : Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (EcoleDirecte), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L : 26 € environ

LA CANTINE

Prix forfaitaire annuel :

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	291,50 €	583 €	874 ,50 €	1 166 €
Subvention repas	45,50 €	91 €	136,50 €	182 €
Total	246 €	492 €	738 €	984 €

Pour les élèves ayant un PAI, il sera demandé 100 € par trimestre pour couvrir les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé 8,5 € à régler sur le compte EcoleDirecte.

L'ETUDE DIRIGEE

L'étude dirigée est proposée à tous les élèves du CP jusqu'au CM2 (jusqu'à 18h).

Le goûter n'est pas fourni.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	172,50 €	345 €	517,50 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4,79 €.

GARDERIE

La garderie est proposée à tous les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 (jusqu'à 18h).

Le goûter n'est pas fourni.

Les élèves du CP au CM2, peuvent y faire leurs devoirs, mais de façon autonome. Ils ne seront pas aidés et les devoirs ne seront pas corrigés.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	125 €	250 €	375 €	500 €

Le coût unitaire pour une prestation de 1h30 de 3,47 € par jour.

Pour toute garderie exceptionnelle, il vous sera demandé 10 €€ à régler sur le compte EcoleDirecte.

Les élèves du CP au CM2, restant exceptionnellement de 16h30 à 18h, seront accueillis en garderie.

REGLEMENT INTERIEUR

**« Apprends, réfléchis, discerne,
Construis-toi dans le respect des règles »
« Travaillons ensemble dans le respect mutuel »¹**

L'ECOLE EST L'AFFAIRE DE CHAQUE ELEVE :

« Je fais tout pour que la vie soit agréable et je respecte le règlement ».

Je dois être respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement : enseignants, membres du personnel administratif et de service, personnels d'éducation et autres élèves. Aucune attitude ou parole insolente envers qui que ce soit ne peut être tolérée.

J'utilise un langage correct. Les grossièretés en gestes et en paroles sont interdites. Elles feront l'objet de sanctions. Cf. livret « Apprendre à vivre ensemble » collé dans le cahier de correspondance.

Si à plusieurs reprises tu ne tiens pas compte des recommandations de l'adulte, tes parents seront convoqués par la Directrice et un contrat sera établi avec toi.

J'arrive en classe :

- ✚ Avec des vêtements adaptés pour venir à l'école : pas de tongs, ni de vêtements déchirés ou de short ou tee-shirt trop courts.
- ✚ Avec tout mon matériel en bon état pour travailler (le contenu de la trousse est vérifié régulièrement).
- ✚ Pour le jour du sport : je viens en tenue de sport complète.
- ✚ Je suis attentif à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse.
- ✚ Je me déplace en marchant.
- ✚ Pendant les récréations, ou sur le temps du midi, il est interdit d'aller dans les classes et dans les couloirs.
- ✚ En cas de différend avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte (gilet orange) et je n'attends pas d'être à la maison pour en parler. Tout incident survenu sur le temps scolaire doit se régler à l'école.
- ✚ Je prends soin des jeux prêtés sur le temps du midi et je les range correctement.
- ✚ Sont interdits à l'école : cartes Pokémon, ballon personnel...etc. Les autres jeux restent à l'appréciation des adultes de l'école.
- ✚ Je suis tenu(e) de respecter les locaux, (les toilettes, le mobilier), le matériel scolaire, les livres. En cas de dégradation mes parents en seront informés et devront rembourser les frais occasionnés. (Cf Convention de Scolarisation Article 5.)
- ✚ La propreté est l'affaire de tous. Je dois jeter mes déchets à la poubelle.
- ✚ Il est formellement interdit de toucher aux extincteurs.
- ✚ Suite à une détérioration de matériel ou un non-respect des locaux, des travaux d'intérêt collectif seront exigés.
- ✚ Je ne dois apporter aucun objet de valeur (bijoux, téléphone portable...). En cas de perte ou de vol, l'école n'est pas responsable. Si pour une raison impérative tu as un téléphone portable, merci d'en informer l'enseignant.
- ✚ Les bonbons, les chewing-gums restent à la maison.
- ✚ Les cartables à canne sont tolérés à condition que la canne soit rentrée dans l'enceinte de l'établissement.

Pour bien vivre ma journée de classe :

- ✚ J'arrive à l'heure : 8h25 et 13h10 au plus tard. A partir de 8h30, la porte ferme et je dois demander un billet de retard à la secrétaire avant de se présenter en classe. Au bout de 5 retards, mes parents seront contactés par la directrice.
- ✚ J'ai bien appris mes leçons et suis prêt(e) à les réciter.
- ✚ Je m'engage à respecter le règlement de ma classe ainsi que les décisions prises lors des conseils d'élèves.
- ✚ Je n'oublie rien, ni en classe (livres, cahiers...), ni aux porte-manteaux car je ne serai pas autorisé(e) à y retourner après 16h30.

¹ Souhaites que notre communauté éducative adresse aux élèves

Le respect des personnes est une clause essentielle du contrat moral qui lie les familles à l'établissement, c'est pourquoi, vous, PARENTS, vous devez :

- + Vous engager, avec votre enfant, à respecter le règlement ci-dessous.
- + Respecter le canal de communication qui vous sera indiqué, lors de la réunion de parents de début d'année, par l'enseignant de votre enfant (cahier de correspondance ou mail).
- + Regarder chaque soir l'agenda et le cahier de correspondance. Dater et signer chaque mot, chaque circulaire. C'est le seul moyen pour l'enseignant de s'assurer que vous les avez lus. Merci de remplir les coupons-réponses.
- + Respecter le calendrier scolaire. La présence scolaire est obligatoire, aucune autorisation d'absence ne peut être donnée par la Direction. C'est votre responsabilité que vous engagez quand votre enfant s'absente pour des motifs autres que de santé. Le faisant vous le pénalisez. En aucun cas les enseignants ne vous communiqueront le contenu des cours pendant ces heures d'absence. Pour des absences sans motif valable, la Direction est tenue d'en informer les services académiques.
- + Prévenir la secrétaire de l'école, Mathilde Baudouin, avant 9h, en cas d'absence de votre enfant : **tel. 01 53 27 61 90**. Un certificat médical, après deux jours d'absence, est à remettre à l'enseignant(e) via le cahier de correspondance. Un enfant ne pourra pas être accueilli à l'école entre 11h30 et 13h15.
- + Respecter les horaires de l'école 8h30, 11h30, 16h30 ou 18h. A partir de 17h, les enfants seront conduits à la garderie jusqu'à 18h. Garderie qui vous sera facturée. A partir de 18h10, chaque quart d'heure de retard vous sera facturé 10 euros.
- + Marquer les vêtements, y compris la tenue de sport et de piscine ainsi que tout le matériel au nom de votre enfant.
- + Apposer un signe de reconnaissance si votre enfant gare sa trottinette à l'intérieur de l'école (les skates sont interdits). Un cadenas est demandé pour éviter tout emprunt. L'école n'est pas responsable en cas de dégradation, perte ou vol.
- + Faire tout votre possible pour accompagner les enfants lors des sorties régulières (gymnase, piscine) ou exceptionnelles (sorties culturelles).
- + Prendre rapidement contact avec l'école (l'enseignant et/ou la Directrice) lorsqu'un souci apparaît.
- + Respecter le caractère propre de l'établissement (présence obligatoire de votre enfant aux séances pastorales et aux célébrations). Avoir une attitude respectueuse quelles que soient les croyances de chacun.

S'il en est ainsi les journées à l'école se dérouleront de manière agréable pour tout le monde

PROJET PASTORAL

La Congrégation Notre Dame a été fondée par Pierre Fourier et Alix Le Clerc en 1597, en des temps troublés.

Pierre Fourier n'a de cesse que se multiplient ces écoles, ces communautés où l'on prie, où l'on enseigne, où l'on catéchise, où l'on aide à grandir.

« Fais-le grandir »

Il y a 400 ans, lors d'une vision, Mère Alix Le Clerc se voit confier l'Enfant Jésus, par Notre Dame, avec cette injonction « Fais-le grandir. » A la suite des fondateurs, notre école s'attache à mener conjointement éducation chrétienne et éducation humaine dans le respect de la liberté de chacun...

La communauté éducative de l'ensemble scolaire ESSPF, face à la diversité des cheminements et des attentes de ses élèves, afin que chacun trouve ses repères, propose des temps spécifiques (éveil religieux, cours de culture religieuse, groupes de réflexion...) pour :

- Réfléchir à la question du sens de l'existence
- Grandir dans la liberté
- Développer l'intériorité
- Accéder au fondement religieux des différentes cultures.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci à la fois de « dire la vie, dire Dieu », d'offrir à l'enfant, au jeune, des temps spécifiques d'initiation chrétienne pour qu'il puisse dire : « je », dans sa démarche de vie de foi.

Elle cherche à être un lieu d'épanouissement de la foi en proposant :

- Eveil à la foi dans les classes maternelles et CE1
- Catéchèse: du CE2 jusqu'en classe de 3ème.
 - Baptême (à partir du CE2)
 - Première communion (à partir du CE2)
 - Confirmation (en 4ème)
 - Préparation à la profession de foi (en 6ème)

Des temps de célébration qui ponctuent l'année liturgique (certains sont vécus en commun avec les enfants du catéchisme de la paroisse Saint Antoine des XV-XX)

- Des célébrations eucharistiques
- Des journées de retraite.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci d'être un lieu d'appel, d'encouragement, d'envoi.

Elle encourage :

La participation au FRAT, aux J.M.J.

Elle propose :

- Une aumônerie pour les élèves du Collège et du Lycée ;
- l'écoute de témoignages de vie, de témoignages d'hommes et de femmes vivant passionnément leur métier et leur engagement dans des associations diverses ;
- une possibilité d'engagement des lycéens à participer au soutien scolaire.

Elle invite à:

- Participer à des activités caritatives de solidarité.
- Innover d'autres formes d'entraide dans et hors de l'établissement.

Croyants et témoins, notre démarche s'enracine dans la Parole de Dieu. Face aux besoins éducatifs, nous reprenons à notre compte cet appel de Pierre Fourier :

« leur apprendre à vivre et à bien vivre »



Baptême

Première Communion



PROJET EDUCATIF

« La promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »

(Jean Paul II, 1er Congrès des écoles catholiques en Italie 24-11-91)

De la maternelle à la terminale, l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier est un établissement scolaire au sein duquel chaque adulte, quelle que soit sa fonction, participe à la réussite de l'élève et à l'enrichissement de sa personne.

Dans un climat de confiance, de dialogue, nous cherchons à éduquer l'enfant :

- au respect de lui-même, des autres, de son travail et de son cadre de vie
- au sens de l'effort
- au discernement et au sens critique
- à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'il soit acteur dans le monde de demain.

En cohérence avec ces perspectives éducatives, nous mettons en œuvre une pédagogie qui conduit chacun à donner le meilleur de lui-même :

- en valorisant les talents
- en développant les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite scolaire
- en donnant sens aux apprentissages.

Nous nous engageons, en tant qu'adultes de la communauté scolaire, à nous mettre à l'écoute des élèves, à être disponibles et à favoriser l'entraide.

La communauté éducative se veut fidèle à l'esprit de Pierre FOURIER et d'Alix LE CLERC, dans la tradition de la Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint Augustin, qui assure la tutelle.

Ce projet s'enracine dans la Parole de Dieu. Dans cet Esprit, nous accompagnons chacun dans sa recherche spirituelle, nous accueillons chaque enfant, chaque adolescent, dans le respect de son histoire, de ses croyances religieuses, de ses attentes.

*« On leur apprendra à vivre et à bien vivre »
(Pierre FOURIER)*

Ce projet définit le caractère propre de l'Etablissement qui implique l'adhésion et la participation de chacun.

CONSEIL DE L'APEL

Le conseil de l'APEL Eugène Napoléon Saint Pierre Fourier se compose de 15 personnes.

Pour l'année 2021-2022, le Conseil se présentait ainsi :

AOUIDAT Btissame
BARNIAUD Sophie
BUSCHINI Philippe* —>Trésorier
CHABAUTY-DIANE Estelle
CISSOKHO Rokhayatou
DELAUNAY Loan —> Secrétaire
GENDRE Catherine*
GOSNAT Muriel*
GIRARDOT Christelle*
PRINCE Vincent
PORTE Karina *
SCANNAVINO Maxime* —> Président
SEKSAF-LATOUICHE Nadia (ICF)
VILLETTE Sophie* (ICF)

**Administrateur sortant ou démissionnaire*

secretariat@apel-esspf.fr

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 21 octobre au soir au dimanche 6 novembre Reprise le lundi 7 novembre
Vacances de Noël	Du vendredi 16 décembre au soir au lundi 2 janvier Reprise le mardi 3 janvier
Vacances d'Hiver	Du vendredi 17 février au soir au dimanche 5 mars Reprise le lundi 6 mars
Week-end de Pâques	Du vendredi 7 avril au soir au lundi 10 avril Reprise le mardi 11 avril
Vacances de Printemps	Du vendredi 21 avril au soir au lundi 8 mai Reprise le mardi 9 mai
Pont de l'Ascension	Du mardi 16 mai au soir au dimanche 21 mai Reprise le lundi 22 mai
Week-end de la Pentecôte	Du vendredi 26 mai au soir au lundi 29 mai Reprise le mardi 30 mai
Vacances d'Eté	 Vendredi 30 juin après l'école 

DATES A RETENIR

Lundi 5 septembre	Photos de classe et individuelles Rue de Prague 9h : Bénédiction des cartables Rue du Faubourg Saint Antoine 18h15 : Réunion de parents pour les classes de CP et CE1 Rue du Fbg St Antoine
Mardi 6 septembre	Photos de classes et individuelles Rue du Faubourg Saint Antoine Photos des frateries à 8h 9h : Bénédiction des cartables Rue de Prague 18h15 : Réunion de parents pour les classes de Maternelle Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 8 septembre	18h15 : Réunion de parents pour les classes de CM1 et CM2 Rue du Fbg St Antoine
Vendredi 9 septembre	18h15 : Réunion de parents pour les classes de CP et CE1/CE2 Rue de Prague
Lundi 12 septembre	18h15 : Réunion de parents pour les classes de CE2 et ULIS Rue du Fbg St Antoine
Mardi 13 septembre	18h15 : Réunion de parents pour les classes de Maternelle Rue de Prague
Jeudi 15 septembre	18h30 : Messe de rentrée à Saint Antoine des XV-XX
Mardi 20 septembre	19h00 : AG de l'APEL sur le site Rue de Prague
Jeudi 22 septembre	18h30 : Réunion préparation Sacrements
Mardi 4 octobre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°1
Vendredi 14 octobre	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 15 octobre Ou samedi 26 novembre	Retraite Journée du Pardon
Lundi 7 novembre	9h : Célébration de la Toussaint à Saint Antoine des XV-XX pour la Rue de Prague
Mardi 8 novembre	9h et 9h45 : Célébrations de la Toussaint Rue du Fbg St Antoine
Samedi 19 novembre	Portes Ouvertes site Rue de Prague Maternelles, Primaire, Collège - Lycée
Vendredi 25 novembre	12h30 : Messe mensuelle
Vendredi 2 décembre	De 17h à 21h : Marché de Noël
Vendredi 17 décembre	12h30 : Messe mensuelle
Mardi 6 décembre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°2
Mardi 13 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 15 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue de Prague
Vendredi 16 décembre	Célébration de Noël
Jeudi 5 janvier	15h : Célébration de l'Epiphanie à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 13 janvier	12h30 : Messe mensuelle
Lundi 23 janvier	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°3
Vendredi 10 février	12h30 : Messe mensuelle

Mardi 7 mars	17h30-19h30 : Portes Ouvertes Rue du Faubourg Saint Antoine
Jeudi 9 mars	9h : Célébration Carême à Saint Antoine des XV-XX pour la Rue de Prague
Vendredi 10 mars	9h et 9h45 : Célébration Carême Rue Fbg Saint Antoine
Jeudi 16 mars	Carnaval
Mardi 28 mars	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°4
Vendredi 31 mars	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 6 avril	100ème jour d'école
Vendredi 7 avril	Bol de riz – Chemin de croix
Vendredi 14 avril	15h : Célébration de la Résurrection à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 12 mai	12h30 : Messe mensuelle 17h30-19h30 : Portes Ouvertes Maternelle, primaire Rue du Faubourg Saint Antoine
Lundi 15 mai	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°5
Samedi 3 juin	Kermesse 10h30 : Messe
Samedi 10 juin	Retraite Baptême et Première Communion
Samedi 17 juin	15h : Baptêmes à Saint Antoine XV-XX
Dimanche 18 juin	10h45 : Première Communion à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 26 juin	Petits déjeuners Rue de Prague 10h30 : Célébration d'Action de grâce Rue de Prague
Mardi 27 juin	Petits déjeuners Rue du Faubourg Saint Antoine 10h30 : Célébration d'Action de grâce Rue Fbg Saint Antoine
Vendredi 30 juin	DERNIER JOUR DE CLASSE



Marché de Noël



Voyage des CM2 en Auvergne



Voyage des GS à Beauval



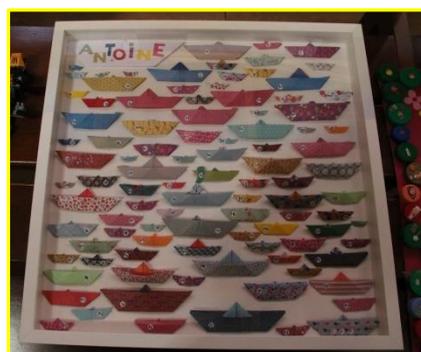
Bénédiction des cartables



Célébration de la Résurrection



100^{ème} jour d'école des CP





Carnaval

Tournoi Atelier Echecs



Spectacle Atelier danse



Spectacle de fin d'année des Maternelles



Exposition œuvres des enfants

